

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Vendredi 7 novembre - 18 h. 30

Date de la convocation : 16.05.2008

Présents : M. LELOUP Claude, Maire, Mme CORBILLON, M. RUBENS, Mme SUZANNE, M. GIOANELLI, Adjoint, MME ANDRE, M. BOITON M. CABBEKE, MME CLAVIER, M. DUPONT, Mme FAGUET-TORCHON, M.GOURDY, Mme GRESSIN, M. GUILLOT, M. GUINGAND, M.VRILOR

Absents excusés : M. DESGLAND, M. FREBET, M. PASQUINI.

Secrétaire de séance : M. RUBENS.

Le précédent compte rendu sera soumis à approbation lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2008.

1. DIAGNOSTIC ENERGETIQUE

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le syndicat départemental d'énergie du Cher propose d'aider les communes à maîtriser leur consommation électrique et à diminuer leur impact environnemental. Pour cela, le SDE effectue un bilan énergétique des installations de la commune: bâtiment, éclairage publique (optimisation tarifaire, variateur de tension, modernisation), carburant.

La 1^{ère} année, le SDE établit un état des lieux en se fondant sur les données des trois dernières années des installations, sur des visites.... Ensuite, il remet un rapport consignait toutes ces informations et énonçant les mesures qu'il préconise pour réaliser des économies. Enfin, il effectue le suivi des opérations préconisées dans tous ces aspects (techniques, administratifs, subventions). *Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents soit : 17 voix pour et une abstention (un conseiller n'ayant pas pris part au vote), pour que le Maire signe une convention d'une durée de deux ans avec le SDE pour effectuer un diagnostic énergétique pour un coût de un euro par an et par habitant (soit 2041 € par an).*

2. IRSA

Afin d'organiser des vaccinations et des bilans de santé gratuits, l'IRSA (Institut inter Régional pour la Santé) propose de conclure une convention par laquelle la commune s'engage, uniquement, à mettre à disposition des locaux en échange de quoi l'IRSA s'occupe de tous les aspects médicaux et administratifs des vaccinations et des bilans de santé.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents soit : 17 voix pour et une abstention (un conseiller n'ayant pas pris part au vote), pour que le Maire signe une convention avec 1 'IRSA pour que celui-ci procède sur la commune à des bilans de santé et des vaccinations gratuits.

3. RECENSEMENT

– Désignation d'un coordinateur de l'enquête de recensement

Dans le cadre du recensement, il convient de désigner un coordinateur qui encadrera, formera et contrôlera les agents recenseurs et qui effectuera le traitement des informations

récoltées.

Les membres du conseil municipal désignent à la majorité des membres présents soit : 17 voix pour et une abstention (un conseiller n'ayant pas pris part au vote), la secrétaire générale en place, Claire Rosat, comme coordinatrice du recensement.

– **Création de 4 postes d'agents recenseurs**

Afin de procéder au recensement, l'INSEE préconise un agent recenseur pour 500 habitants.

Au vue du nombre d'habitant, il semble judicieux de créer 4 postes d'agent recenseur. A noter que le coordinateur devra être nommé recenseur par arrêté dans le cas où il aurait à intervenir sur le terrain.

Il faut donc créer quatre postes de recenseur qui seront rémunérés en fonction du nombre de bulletins restitués et qui seront dédommagés pour leurs journées de formation, leur tournée de reconnaissance et leurs frais de déplacement éventuel.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents soit : 17 voix pour et une abstention (un conseiller n'ayant pas pris part au vote), pour désigner 4 agents recenseurs qui seront payés aux résultats et qui seront dédommagés pour leurs journées de formation, leur tournée de reconnaissance et leurs frais de déplacement éventuel.

4. AIDE VOYAGE COLLEGIEN

Le collège Jean Rostand demande une subvention au titre la participation de deux enfants de la commune (LANGLOIS Julia, TARAVILLA Hugo) à un voyage scolaire en Italie. Habituellement, une somme de 45 € par enfant est accordée pour ce type de voyage

Les membres du conseil municipal accordent à l'unanimité des membres présents une subvention de 90 € au collège Jean Rostand (soit 45 € par enfant de la commune ayant participé à ce voyage).

5. DIVERS

– **Acceptation d'admission en non valeur**

La trésorerie n'a pas pu recouvrer différents titres de recette émis envers la famille DE CARVALHO à cause d'une clôture pour insuffisance d'actif. Il s'agit de 2266,34€ sur le budget de la Commune et de 293,61€ sur le budget assainissement.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents l'admission en non valeur de la somme de 2266,34 € au titre du budget de la Commune, et l'admission en non valeur de la somme de 293,61 € au titre du budget de l'assainissement.

– **Proposition de nom de rue pour le lotissement des Ramines 2**

Le lotissement est toujours à l'heure actuelle une voie privée ce qui empêche le Conseil Municipal de délibérer sur le nom de la rue. En revanche, divers opérateurs semblent avoir une absolue nécessité du nom de la rue pour accorder leurs prestations aux habitants. En accord avec le lotisseur, le Conseil Municipal propose comme nom de rue : « rue Emile VOLTON », ce choix sera entériné ultérieurement lorsque la voie sera devenue publique.

– **Création d'un CIAS**

La communauté de Commune souhaite créer un CIAS qui aura vocation à prendre en charge le portage de repas dans l'immédiat puis par la suite la gestion d'une crèche intercommunale. Les aides exceptionnelles restant de la compétence des Communes. La création d'un CIAS impliquant un transfert de compétences et de moyens, le conseil municipal doit donner son accord à sa création.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres la création d'un centre intercommunal d'action sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.